

ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DEPARTEMENTAL DU LOIRET DE LA FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

1) QUI ORGANISE ?

La logistique de l'assemblée générale du Comité Départemental du Loiret de la Fédération Française de Cyclotourisme est prise en charge par une association FFCT du Loiret.

Cette association devra déposer sa candidature - au plus tard - 16 mois avant l'assemblée générale, dans le cadre du processus des remontées de propositions d'organisation par les clubs du Loiret.

2) DATE

L'assemblée générale a lieu le quatrième ou cinquième samedi d'octobre.

Cette date peut être modifiée si un imprévu se présente tant du côté du Comité que de celui de l'association organisatrice.

3) SALLE

3.a) L'association organisatrice devra mettre à disposition du Comité Départemental une salle - fournie gratuitement - pouvant contenir au minimum 120 personnes.

La salle sera disponible le matin à partir de 10 heures pour la mise en place de l'affichage.

Un pupitre sera fourni.

Une banderole sera tendue à l'intérieur de la salle, plus une seconde à l'extérieur. Ces 2 banderoles sont fournies par le Comité.

3.b) Pour la sonorisation de la salle, 2 micros, 3 éventuellement, devront être installés, dont un devra être baladeur.

3.c) Un écran blanc (3m x 2m) sera mis à disposition pour la projection des supports.

3.d) Des panneaux devront être installés pour les différents affichages. Une surface de 15 m² est nécessaire.

3.e) Une table de 2 mètres linéaires sera installée à l'entrée de la salle pour le pointage des associations, pointage assuré par les membres du Comité Départemental.

4) ELECTIONS

4.a) Une table avec - au minimum - 3 urnes fournies par l'association organisatrice sera installée dans la salle. Cette table sera tenue par 2 membres - non candidats - du Comité Départemental.

Le dépouillement des votes sera effectué par des membres du Comité - non candidats - assistés de volontaires pris dans la salle. Le responsable du bureau de vote est un membre du Comité Départemental - non candidat - désigné au préalable par ce dernier.

4.b) L'association organisatrice devra fournir 1 salle pour le dépouillement des votes.

4.c) Pendant les votes, l'association organisatrice pourra tenir un point de convivialité. Il en sera le seul bénéficiaire.

5) INVITATIONS

L'association organisatrice invite le député de la circonscription, le conseiller départemental du canton, le maire de la commune et le correspondant de presse local.

Toutes les autres personnalités sont invitées par le Président du Comité Départemental : Président de la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT), Président de la Ligue régionale du Centre de la FFCT, Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret (ADRT 45), Comité Départemental Olympique et Sportif du Loiret (CDOS), Directeur Départemental de la Cohésion Sociale (DDCS), Office National des Forêts (ONF)...

6) L'APRES-ASSEMBLEE

6.a) Un vin d'honneur clôturera l'assemblée générale. L'association organisatrice en est responsable.

6.b) L'association organisatrice pourra fournir un repas, un buffet... Elle en est la seule organisatrice et responsable.

Ce repas est payant pour chaque participant. Son prix devra être le plus raisonnable possible.

Nota : l'association organisatrice est invitée à participer à la dernière réunion du Comité directeur départemental se tenant avant l'assemblée générale, de manière à boucler les points de logistique spécifiques. Lors de cette réunion, la fiche d'inscription pour le repas est remise au Comité Départemental.